

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 38 du 21.09.2018
Piliers du 21.09.2018
au 22.10.2018

Monthey, le 19 septembre 2018

N/réf. ECO/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérants : Mme Aziza Micho, Ch. du Perrier 11, 1815 Clarens, et M. Bag Sagh, Av. du Général-Guisan 46, 1800 Vevey.

Auteur des plans : La Ville Nouvelle, Atelier d'Architectes Coopératif, Rue des Cordiers 2, 1207 Genève.

Situation : parcelle No 5582, folio 36, au lieu-dit « Chez Bollut », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'563'170/1'120'860. Dossier déposé le 11 septembre 2018.

Objet : construction de deux villas jumelles Minergie de 2 appartements chacune.
- Requérant : M. Roland Rey-Mermet, Av. de l'Europe 79, 1870 Monthey.

Situation : parcelle No 3418, folio 14, au lieu-dit « Grands Confins », située en zone R7, habitation collective B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'562'570/1'122'860. Dossier déposé le 27 août 2018.

Objet : démolition d'un bâtiment, construction de 3 garages et création de 10 places de parc.
- Requérant : M. Patricio Fortini, Ch. des Barrières 19, 1920 Martigny.

Auteur des plans : Murrimo SA, Rue du Vigneron 6, 1893 Muraz.

Situation : parcelle No 469, folio 5, au lieu-dit « Tour », située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des PPE Nos 62226 à 62228; coordonnées : 2'561'815/1'122'290. Dossier déposé le 6 septembre 2018.

Objet : aménagement d'une piscine intérieure avec espace de détente, sanitaires et locaux techniques et installation d'une pompe à chaleur.

4. Requérante : PPE « La Tour », p.a. Murrimo SA, Rue du Vigneron 6, 1893 Muraz.
Auteur des plans : Murrimo SA, Rue du Vigneron 6, 1893 Muraz.
Situation : parcelle No 469, folio 5, au lieu-dit « Tour », située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des PPE Nos 62226 à 62228; coordonnées : 2'561'815/1'122'290. Dossier déposé le 6 septembre 2018.
Objet : construction de 3 pergolas.
5. Requérants : Mme et M. Patricia et Muniruzzaman Chowdhury, Ch. des Châtaigniers 1A, 1871 Choëx.
Situation : parcelle No 5766, folio 30, au lieu-dit « Mareindeux », située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'203/1'121'626. Dossier déposé le 7 septembre 2018.
Objet : pose d'un cabanon de jardin.
6. Requérante : Mme Claudia Balet, Av. du Simplon 46, 1870 Monthey.
Auteur des plans : Baeriswyl AG, Niederried 8, 1716 Plaffeien.
Situation : parcelle No 3136, folio 31, au lieu-dit « Semilles », située en zone R6, habitation collective C, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des PPE Nos 61400 à 61410; coordonnées : 2'562'860/1'121'900. Dossier déposé le 17 septembre 2018.
Objet : installation de vitrages pour la fermeture d'un balcon.
7. Requérante : CIMO Compagnie Industrielle de Monthey SA, Rte de l'Ile-au-Bois, Case postale 432, 1870 Monthey 1.
Situation : parcelle No 2845, folio 19, au lieu-dit « Valetta », située en zone A2, industrie et artisanat, secteur archéologique, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la requérante; coordonnées : 2'562'935/1'122'665; dossier déposé le 3 août 2018.
Objet : pose d'enseignes et d'un totem signalétique pour la caserne des pompiers du site.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 22 octobre 2018 à 18.00 heures